

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE GUICHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 10 octobre 2018, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au **projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guiche** qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du :

Mardi 13 novembre 2018 au Jeudi 13 décembre 2018 inclus

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guiche a été engagée pour procéder à diverses évolutions entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L 153-41 du code de l'urbanisme, et notamment les dispositions réglementaires relatives aux annexes et extensions en zones N et A, un toilettage du règlement d'urbanisme et des créations/suppressions d'emplacements réservés ainsi que diverses mises à jour.

Monsieur Bernard DARHAN, lieutenant-colonel en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de PAU n°E18000165/64 du 12 septembre 2018.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUICHE, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le registre papier, d'observations à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.

Le registre électronique permet la consultation du dossier dématérialisé et la transmission de courriers électroniques. Il est accessible en suivant le lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/955>

Le dossier papier sera déposé à la mairie de GUICHE, 391 Route du Bourg, 64520 Guiche pour y être consultés pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie, du Lundi au Vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,

Le dossier dématérialisé est consultable sur les sites internet de l'Agglomération <http://www.communaute-paysbasque.fr>, et de la commune de GUICHE : www.guiche.fr et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/955>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de GUICHE aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le Commissaire enquêteur du PLU de Guiche – Mairie de Guiche, 391 Route du Bourg, 64520 Guiche avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
 - o Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.
 - o Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - Préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/955) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
 - a.larquet@communaute-paysbasque.fr, en indiquant comme objet : « enquête publique PLU ».

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de GUICHE, les :

- **Mardi 13 novembre 2018 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 5 décembre 2018 de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 13 décembre 2018 de 14h30 à 17h30**

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de GUICHE et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guiche a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale rendu le 22 juin 2018. L'avis ne requiert pas d'évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction Générale Adjointe Aménagement et Habitat, M. Antoine LARQUET : 05 59 44 15 99
- à la Mairie de Guiche : Monsieur Le Maire Yves BUSSIRON, 05 59 56 84 26

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Président